

Questions orales

M. de Cotret: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances est-il prêt, à ce moment-ci, à nous dire si dans ce cas-là le revenu disponible réel par employé au Canada ne devrait pas croître plus rapidement, ou devrait diminuer à la même vitesse, que celui des États-Unis dans les années à venir afin de maintenir notre position concurrentielle?

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne veux pas faire une déclaration qui couvre dix années à venir. Je dis que pour le moment l'économie canadienne a retrouvé sa position de concurrence avec l'économie américaine et qu'il faudra prendre tous les moyens pour ne pas la perdre.

* * *

● (1432)

RADIO-CANADA

ON DEMANDE POURQUOI ON N'A PAS TÉLÉDIFFUSÉ LA FINALE DU FOOTBALL UNIVERSITAIRE CANADIEN

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État mais, en son absence, j'aimerais l'adresser au vice-premier ministre. Samedi dernier, à Toronto, deux universités canadiennes, soit l'Université de la Colombie-Britannique, championne de l'Ouest et l'Université Queens, championne de l'Est, se disputaient la grande finale du football universitaire canadien; j'aimerais donc savoir pourquoi le réseau français de Radio-Canada n'a pas télédiffusé cet événement, qui contribue beaucoup plus à l'unité canadienne que les deux vieux films américains qu'ils ont présentés au réseau français.

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je transmettrai la question au secrétaire d'État qui, j'en suis sûr, interrogera Radio-Canada à ce sujet.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MAUVAIS TRAITEMENTS DES ENFANTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Peut-être son secrétaire parlementaire ou le solliciteur général voudra-t-il répondre en son absence?

Ma question porte sur le problème social des enfants maltraités. L'article 43 du Code criminel dit:

Tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant... pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable.

La Fondation Tree du Canada, qui représente les enfants victimes de mauvais traitements, demande si cette question est à l'étude au ministère de la Justice, de sorte qu'à son retour à la Chambre, le bill C-51 comporte des articles au Code prévoyant des sanctions et des mesures relatives aux mauvais

[M. Chrétien.]

traitements, ainsi que d'autres articles assurant la protection de nos enfants.

[Français]

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, la question des enfants molestés préoccupe beaucoup le ministre. A cet égard, une des préoccupations principales tient au fait qu'étant donné la nature même des infractions, le plus souvent ces dernières ne sont pas rapportées aux autorités policières. A cet égard, je voudrais rappeler au député que le 9 novembre 1978 le sujet du bill C-204, au nom du député de Saint-Jean-Ouest concernant une déclaration canadienne du droit des enfants, était déferé au comité de la justice et des questions juridiques. Je pense que ce sera là une très bonne occasion pour les députés de la Chambre d'exprimer leurs craintes à cet égard et de fournir des suggestions au ministre afin que des amendements éventuels soient apportés au code criminel à cet effet.

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je me demande si le secrétaire parlementaire ou le ministre de la Justice ne voudrait pas faire plus tard une déclaration à mon intention sur ce sujet, étant donné que 1979 sera l'Année internationale de l'enfance. Est-ce qu'ils ne voudraient pas examiner de près les articles du Code et les modifications à y apporter, pour que les enfants soient protégés contre les mauvais traitements et les coups, puisqu'il s'agit là d'un problème aigu et qui se répand au Canada?

[Français]

M. Lachance: Monsieur le président, cette question, comme toutes celles qui touchent aux droits des enfants—et je pense en particulier aux questions des ordonnances de garde d'enfants et des difficultés qu'encourent les gardiens pour conserver la garde de leurs enfants, lorsqu'un des conjoints quitte la province en question—toutes les questions concernant le droit des enfants sont à l'étude présentement et, encore une fois, je répète que ce sera une très bonne occasion au comité de la justice et des questions juridiques d'étudier cette question en détail et de faire des recommandations à la Chambre.

[Traduction]

LES RECOMMANDATIONS AU COMITÉ DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. Si le ministre s'inquiète vraiment de cette question, comme semble le dire le secrétaire parlementaire, pourrait-il nous dire pourquoi le ministre n'a pas jugé bon d'appliquer la moindre des recommandations faites par le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, depuis l'étude assez exhaustive de la question qu'il a faite il y a environ deux ans?